



**COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DU  
19 MARS 1992 (FACULTÉ DES SCIENCES  
ECONOMIQUES, ABIDJAN)**

**L'AJUSTEMENT STRUCTUREL : LA LOGIQUE  
LIBERALE A L'EPREUVE DES FAITS**

par Mamadou Koulibaly (Fac. Sc. Eco.)  
Kanvaly Diomandé (Fac. Sc. Eco., CIRES)  
Bernard Contamin (ORSTOM Petit Bassam)  
Ngaladjo Bamba (Fac. Sc. Eco.)  
Oussou Kouassi (Fac. Sc. Eco.)

Ce séminaire avait pour but de donner aux chercheurs non économistes un aperçu des logiques et des effets des programmes d'ajustement structurel mis en place en Côte-d'Ivoire depuis le début des années 80.

Dans sa présentation historique des différents programmes, Mamadou KOULIBALY (Faculté des Sciences Economiques) a insisté sur la dualité d'objectifs.

Il s'agit d'une part de procéder à des ajustements des comptes de l'Etat, c'est-à-dire essentiellement à comprimer les dépenses publiques. C'est l'orientation principale des programmes du Fonds monétaire international qui fixent des objectifs à court terme de réduction des déséquilibres financiers, sur un horizon de 12-18 mois.

Mais par ailleurs, seules les réformes de structure sont susceptibles d'assurer des équilibres financiers durables. Dans cette perspective le renforcement des infrastructures et des institutions constitue des objectifs à moyen et long terme. C'est dans ce cadre que la Banque mondiale a défini des programmes de privatisation qui constituent l'essentiel du volet structurel de l'ajustement.

Ces politiques d'ajustement concernent l'ensemble des secteurs et des compartiments de l'activité économique. Une présentation exhaustive étant impossible dans le cadre d'un séminaire, seuls certains programmes ont été retenus.



## I. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE (DIOMANÉ KANVALY)

L'industrie ivoirienne, à l'image des autres secteurs de l'économie, notamment le secteur public et le secteur agricole, a connu un ajustement structurel. Les principales mesures de restructuration ont été prises en 1984-85 dans le but de restaurer la compétitivité. Pour comprendre le bien fondé de ces mesures, nous commencerons par rappeler la situation de l'industrie en 1984, puis nous présenterons les mesures qui ont été prises dans le cadre de l'ajustement. Nous discuterons pour terminer des résultats obtenus et de l'efficacité de l'ajustement.

### 1. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE EN 1984

En 1984, l'industrie manufacturière représentait environ 10 % du PIB et employait 2 % de la population d'âge actif. Son poids dans l'économie était inférieur à celui de la plupart des pays de la CEDEAO. Cette situation, qui du reste n'a pas beaucoup évolué, est le résultat de la division internationale du travail mise en place à l'époque coloniale : la Côte-d'Ivoire devait se spécialiser dans l'exportation de produits agricoles bruts et importer ses produits manufacturés de France ou éventuellement du Sénégal.

A partir de l'Indépendance en 1960, l'industrie a connu une croissance soutenue de 8 % par an en moyenne jusqu'en 1980 en développement des activités de transformation en aval des productions agricoles mais aussi des activités de substitution à l'importation. Ainsi environ 60 % de l'activité de transformation consistent en une première transformation de produits agricoles avant exportation (palmier, coton, café, cacao, bois, ananas). Les activités de substitution dépendent, quant à la demande, essentiellement des revenus distribués dans l'agriculture. Les subventions aux industries, sous forme d'accès privilégié aux matières premières ou d'exemptions fiscales, sont financées par des recettes publiques provenant aussi de l'agriculture (CSSPPA). Finalement, l'industrie ivoirienne en 1984 était très dépendante de l'agriculture et par conséquent, comme cette dernière, trop vulnérable face à la conjoncture internationale.

Dès que la crise des matières premières a commencé à la fin des années 70, il était inévitable que l'industrie les suive. En effet, dès que les transferts financiers en provenance de l'agriculture ont cessé, la proportion de l'industrie dans le PIB, qui avait atteint 13 %, a commencé à décliner et à dégager un solde net d'emplois négatif. Les limites de l'industrie ivoirienne, longtemps cachées par les transferts en provenance de l'agriculture, sont apparues au grand jour très



peu de valeur ajoutée, très forte protection, système des prix relatifs déformé, avec pour corollaire une incapacité à exporter sur les marchés extérieurs. C'est dans ce contexte qu'a été négocié le programme d'ajustement du secteur industriel.

## 2. LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT

L'objectif de la réforme mise en oeuvre à partir de 1985 était de restaurer la compétitivité en supprimant certaines distorsions défavorables, de favoriser l'intégration du tissu industriel et d'harmoniser le taux de protection effective par branche au niveau de 40 %. Pour ce faire, les mesures suivantes ont été prises :

- le code général des impôts a subi la modification suivante : l'amortissement accéléré, 33,5 % pendant les deux premières années, a été autorisé. Cette mesure a été conçue pour relancer la modernisation de l'outil industriel;

- un nouveau code des investissements est entré en vigueur. Il diffère du précédent par les deux points suivants, entre autres : d'abord, afin d'apprendre aux entreprises à être compétitives dès leur création, il a supprimé le dégrèvement des droits d'entrée sur les matières premières pendant la période du démarrage. Ensuite, la durée des agréments prioritaires a été portée de 5 ans à 7, 9 ou 11 ans suivant la zone d'implantation. Enfin, le nouveau code prend en compte les PME et surtout les PME régionales.

- Le tarif douanier a subi une profonde réforme afin de stimuler l'exportation de produits finis à forte valeur ajoutée, donc d'encourager davantage la transformation des matières premières locales et la fabrication de produits intermédiaires. Pour ce faire, les trois mesures principales suivantes ont été retenues : en premier lieu, il a été décidé d'appliquer un taux uniforme de 40 %. Cette mesure a fait l'objet de négociations et a été ramenée à 25 % pour les produits semi-finis puis à 20 % pour une centaine de produits. En second lieu, il a été instauré, pour une période de 5 ans, des surcharges tarifaires dégressives pour assurer la transition entre les anciens et les nouveaux taux. En troisième lieu, il a été décidé de supprimer toutes les restrictions quantitatives et tous les quotas et de les remplacer par des surtaxes tarifaires.

- Enfin et pour aider les entreprises exportatrices à être davantage compétitives sur les marchés extérieurs, il a été institué une prime à l'exportation.



### 3. LES RÉSULTATS OBTENUS

Comme le reste de l'économie, l'industrie ivoirienne reste fortement tributaire des cours du café et du cacao. Ainsi la seule amélioration constatée a eu lieu en 1985-86 où il y a eu une bonne tenue des termes de l'échange. Depuis, la situation s'est constamment dégradée. L'emploi industriel a chuté à un taux annuel moyen de 3 % depuis 1986. Le taux de croissance du secteur industriel, nul en 1987, est depuis devenu négatif (-2,8 % en 1988, -1,9 % en 1989...). Pire, l'accroissement de la compétitivité qui était l'objectif principal de l'ajustement n'a pas eu lieu. Le meilleur indicateur qui reste les exportations industrielles est fortement en baisse: sur la période 1985-1990, les exportations ont chuté de plus de 40 % en volume. La prime à l'exportation qui devait servir d'incitation aux industriels n'est pas payée. D'autres mesures arrêtées sont même remises en question. Ainsi, depuis 1987, à cause des problèmes budgétaires, mais aussi pour sauvegarder plusieurs industries menacées, le droit à l'importation a été augmenté de 30 % tandis que les restrictions quantitatives (licences, intentions d'importer...) ont été rétablies.

En d'autres termes, l'ajustement de l'industrie ivoirienne reste à faire. Il faut non seulement revoir la protection, mais aussi et surtout les coûts des facteurs et les procédures administratives qui relèvent le plus souvent du parcours du combattant.

## II. LES PRIVATISATIONS (Bernard CONTAMIN)

L'un des principes fondamentaux de la pensée libérale est de considérer qu'une gestion privée est plus efficace qu'une gestion publique dans la mesure où les individus sont directement responsables de leurs actes. C'est au nom de ce principe que les programmes d'ajustement font de la privatisation des entreprises publiques le noyau dur de la restructuration d'un système productif en crise, de la relance d'une économie en panne.

Si un consensus assez général s'est dégagé sur la nécessité d'alléger la tutelle de l'Etat sur les entreprises publiques, les désaccords surgissent quant aux modalités et à l'ampleur de ce désengagement. Domination du capital étranger, absence de concurrence sur certains marchés locaux, poids de la spéculation commerciale, réussite de certaines entreprises publiques: autant de raisons de penser que le secteur privé n'a pas que des vertus et que le secteur public n'est pas nécessairement condamné à disparaître.



## 1. QU'EST-CE QU'UNE PRIVATISATION

- Dans un premier sens, le plus habituel, on entend par privatisation la vente de tout ou partie d'actifs détenus par une personne publique (Etat ou collectivité locale) à une personne privée physique ou morale. La forme la plus courante est la vente d'actions détenues par l'Etat. Ce fût le cas de la SITAB en 1987.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, celui-ci est en général transformé au préalable en société anonyme. C'est ainsi que l'ONT (Office National des Télécommunications) est devenu en 1991 la société CI-TELCOM en vue de sa vente au secteur privé.

- La propriété de l'entreprise peut être dissociée de sa gestion. Dans ce cas l'Etat reste détenteur du capital (en totalité ou en majorité) et confie la direction de l'entreprise à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat précisant les conditions de cette gestion et en particulier les conditions de rémunération du gestionnaire. C'est la solution adoptée en 1990 pour l'EECI (Electricité) qui reste propriétaire des infrastructures dont l'exploitation a été confiée à une société privée, la CIE, détenue à 51% par le groupe français Bouygues.

Cette technique est utilisée depuis longtemps dans le secteur hôtelier, ainsi que dans le secteur de l'hévéa, la société SOGB (Caoutchoucs de Grand Béréby) étant gérée par Michelin, l'Etat restant propriétaire de 95% du capital. Plus souple que la cession d'action, elle implique néanmoins une difficile définition des droits et obligations des partenaires.

- La privatisation peut également avoir un sens beaucoup plus large, celui de la libéralisation des marchés. Diminution des prélèvements étatiques (et en particulier douaniers), liberté d'installation, liberté des prix, flexibilité du marché du travail: autant de facteurs de développement d'une gestion de type privée. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les projets de privatisation de la SOTRA. Il s'agit en fait d'assurer une libéralisation du marché du transport urbain dans l'agglomération d'Abidjan par la liberté d'installation accordée à des transporteurs privés.

## 2. POURQUOI PRIVATISER : LES EFFETS ATTENDUS EN QUESTION

Le programme de privatisation défini par la Côte-d'Ivoire en mars 1991 s'articule autour de deux objectifs.

- Un objectif économique: l'amélioration de la gestion des entreprises par une diminution des coûts et l'accroissement de la productivité.



Tout le monde s'accorde à penser qu'une gestion de type privé ne peut qu'améliorer les comptes d'entreprises publiques qui ont été le champ privilégié d'une gestion patrimonialiste et clientéliste source de déséquilibres financiers persistants. Mais est-ce suffisant pour susciter une restructuration en profondeur de l'appareil de production?

On peut observer que privatiser le capital ou simplement la gestion d'une entreprise ne peut avoir que des conséquences très limitées si l'Etat conserve un contrôle excessif du marché. La difficile transition des pays communistes à l'économie de marché montre très clairement que la privatisation des entreprises ne peut être un facteur de restructuration de l'appareil productif que si le marché est suffisamment concurrentiel sur des bases saines.

L'un des obstacles au développement de la concurrence est l'étroitesse des marchés nationaux qui est génératrice de surcoûts. Au nom de la «préférence nationale» (expression utilisée récemment pour justifier l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques fabriqués par la CIPHARM) des protections élevées des marchés nationaux ont été mises en place. Dans ces conditions la privatisation risque de n'être que la transformation d'une rente publique en rente privée. Les minoteries, les activités d'emballage, le secteur pharmaceutique attestent de l'existence de gestions privées de type «rentier».

L'ouverture des frontières à l'importation n'est pas nécessairement une solution, dans la mesure où les entreprises sont effectivement l'objet de sérieux handicaps de coûts et risquent de ne pas pouvoir résister à court terme à des importations massives. Une autre voie de sortie beaucoup plus porteuse d'avenir est la recherche de marchés à l'exportation. La SIR (Société Ivoirienne de Raffinage) est un bon exemple de cette stratégie. En surcapacité sur le marché intérieur au début des années 80, cette société a opté pour une stratégie de développement de ses exportations à partir de choix technologiques judicieux (les produits pétroliers légers). C'est ainsi qu'elle a réussi à conquérir d'importantes parts de marché au Nigéria.

A moyen et long terme, les privatisations n'ont de sens que si ces redéploiements stratégiques deviennent effectifs. L'expérience des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du sud-est nous enseigne que l'Etat a un rôle actif à jouer dans ces restructurations.

Dans cette perspective on peut se demander s'il est toujours nécessaire de changer la propriété du capital. Une entreprise publique placée dans des conditions



de concurrence et suffisamment autonome dans sa gestion n'est-elle pas conduite à se comporter comme une entreprise privée? C'est le sens des interventions des PDG des sociétés publiques au séminaire de Yamoussoukro de novembre 1991 sur les privatisations. De leur point de vue, la mauvaise gestion de leur entreprise serait la conséquence des interventions excessives de l'Etat tant dans la gestion de leurs affaires que dans le fonctionnement du marché.

La bonne gestion de certaines entreprises publiques confirme ce point de vue. En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, la Banque mondiale elle-même a souligné les bonnes performances de la SOTRA (Société des Transports de l'Agglomération d'Abidjan) au milieu des années 80. Cette réussite était attribuée, à juste titre, à l'existence d'un contrat de programme définissant les objectifs de production, évaluant les coûts et énumérant avec précision les droits et les obligations de la société SOTRA et de l'Etat. Les difficultés de l'entreprise ont commencé à partir du moment où l'Etat n'a plus tenu ses engagements financiers. L'existence d'importants arriérés de paiement a contraint l'entreprise à différer les investissements prévus ce qui a entraîné un déficit croissant de l'offre de transport.

Les difficultés financières de l'Etat, qui se sont accentuées à la fin des années 80, conduisent à émettre des réserves sur le maintien du statut public d'entreprises qui risquent ainsi de souffrir d'une forte insuffisance de capitaux propres. Le programme de privatisation défini en 1991 prévoit d'ailleurs explicitement que la cession d'entreprises publiques doit permettre à l'Etat d'alléger ses contraintes financières.

- Un objectif financier: le redéploiement des finances publiques vers les investissements sociaux.

Les effets financiers immédiats attendus des privatisations sont une diminution des transferts publics. Dans sa phase I, le programme de privatisation de mars 91 prévoit la cession d'actions dans 17 entreprises, ce qui correspond à un montant total de 90 milliards FCFA. La seule privatisation de la SOGB (Caoutchoucs de Grand Béréby) est susceptible de rapporter plus de 15 milliards FCFA, ce qui n'est pas négligeable en période d'ajustements financiers.

Cette contraction incontestable, mécanique, risque néanmoins d'être compensée par des dépenses de restructuration préalables à la privatisation. Il faut rappeler par exemple la reprise par l'Etat au début des années 80 d'une grande partie de la dette de la SODESUCRE qui s'élevait à cette époque à environ 100



milliards de FCFA. Cet assainissement financier n'a pas pour autant permis de trouver des modalités satisfaisantes de privatisation.

Le désengagement de l'Etat est censé susciter la mobilisation des capitaux privés tant étrangers que nationaux. Outre la part réservée dans certains cas au personnel de l'entreprise -exemple de la CIE (électricité)-, il est prévu des appels publics à l'épargne via la Bourse des Valeurs d'Abidjan. L'expérience -la SITAB (Tabacs) en 1987, la CIE en 1992- montre que s'il existe des capitaux nationaux disponibles, leur mobilisation effective suppose que les possibilités de profit soient suffisamment attractives. Dans ce domaine financier il n'est pas possible de faire du «semi-capitalisme».

La stabilité de la part des capitaux privés ivoiriens dans les entreprises modernes depuis le milieu des années 1970 (environ 10 % du capital total selon la Centrale des bilans) révèle des réticences certaines et anciennes, de la part des nationaux, à l'investissement productif dans le secteur industriel.

### 3. LES LENTEURS DU PROGRAMME DE PRIVATISATION

La grande réforme des entreprises publiques de 1980 présentée hâtivement comme un raz de marée libéral, a été au contraire l'occasion pour l'Etat de renforcer son contrôle sur le système productif (voir B. Contamin et Y. A. Fauré, «La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. Histoire d'un ajustement interne», Edit. Karthala, 1990). Certes un nombre non négligeable d'entreprises (environ 44) ont fait l'objet d'une privatisation totale ou partielle. Mais ces mouvements ont été compensés par une étatisation de nombreuses sociétés (transformées en établissements publics) et n'ont pas touché les plus grandes entreprises (SODESUCRE, PALMINDUSTRIE, SAPH...).

La privatisation de la gestion de l'ECCI (Electricité) en 1990, opération spectaculaire et très controversée, semblait être le point de départ d'un véritable désengagement de l'Etat. Avec la mise en place début 1991 de la nouvelle équipe gouvernementale sous la direction du premier ministre A. D. Ouattara, un programme très ambitieux de privatisation a été arrêté (voir «La Lettre de la Primature», n° 4, avril 1992). Il concerne 140 entreprises, la doctrine officielle étant qu'il n'y a pas de secteur stratégique: toute entreprise peut et doit si possible être privatisée.

Fin 1992 les réalisations sont encore très limitées. Quelques opérations ont été effectuées, mais elles sont de faible ampleur. Il s'agit notamment d'un complexe



d'exploitation du bétail (mis en location-gérance en Août 1991 pour une période de 3 ans), du Centre d'Édition et de Diffusion Africaines (CEDA, qui a fait l'objet d'une recapitalisation par l'ancien actionnaire privé, le groupe Hatier), du Bureau Ivoirien des Nouvelles Editions Africaines (avec le groupe Hachette) et de villages-vacances privatisés au profit du Club Méditerranée.

Pour les grandes entreprises, les dossiers sont encore à l'étude. Certaines restructurations, en particulier la transformation de l'ONT (Office National des Télécommunications) en société d'économie mixte (CI-TELCOM, dans laquelle l'Etat détient encore 100% du capital), laissent à penser que 1993 pourrait être une année importante dans ce domaine.

Mais pourquoi tant de lenteurs, sachant que le même constat peut être fait dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne?

L'explication avancée le plus couramment consiste à voir le noyau de la résistance dans le comportement patrimonialiste et clientéliste de l'Etat: on n'abandonne pas facilement des champs de pouvoir et d'enrichissement! Cette résistance est facilitée par l'absence de secteur privé national suffisamment fort pour revendiquer une autonomie, les repreneurs principaux étant des sociétés étrangères.

Les difficultés techniques de privatisation ne doivent pas être sous-estimées: la modification des droits de préemption des anciens actionnaires, les procédures d'appel d'offre qui sont également appliquée (transparence oblige) aux études préparatoires, les transformations juridiques préalables, les nécessaires portages d'actions dans l'attente d'un appel public à l'épargne exigent du temps.

Plus profondément c'est la nécessité de préparer le terrain en libéralisant l'économie, en créant les conditions de fonctionnement d'un marché concurrentiel dans un contexte de contraction persistante du pouvoir d'achat. Cette libéralisation se heurte à une nécessité: l'émergence de nouveaux comportements et de nouveaux acteurs, ce qui ne va pas sans la remise en cause de pouvoirs, de rentes de situation détenue par l'appareil d'Etat mais aussi par le secteur privé (y compris les multinationales). Seule une véritable économie politique des privatisations serait susceptible d'évaluer l'ampleur réelle des recompositions économiques et sociales.



### III. L'AJUSTEMENT DU TAUX DE CHANGE ET LA QUESTION DE LA DÉVALUATION DU FCFA (1) (BAMBA N'GALADJO LAMBERT)

Né spontanément dans les années 1930, lors de la crise du système monétaire international qui a conduit à l'abandon de l'étalon or, la Zone Franc a été formellement créée en 1948 entre la France et ses colonies et protectorats. De nature essentiellement monétaire à l'origine, elle est devenue progressivement une aire d'échanges privilégiés, assortis d'une protection douanière, d'un système de prix généralement supérieur au reste du monde et de procédure particulière d'aide au développement. La France apporte aux pays membres de la Zone Franc une importante aide au développement qui s'effectue sous deux formes : les aides européennes, l'aide spécifique française consentie par le canal du FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) pour les pays africains de la Zone Franc.

La Zone Franc comprend deux groupes de pays :

- La France et ses Départements et Territoires d'Outre-Mer;
- pays africains de la Zone Franc. Dans ces derniers, circule le FCFA (Franc de la Communauté Financière Africaine en Afrique de l'Ouest et Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale).

La relation entre le FCFA et le FF est restée inchangée depuis le 17 octobre 1948 date à laquelle la valeur du FCFA passa de 1,70 à 2 F métropolitains. La réforme monétaire de 1958, portant en France création du nouveau franc, s'est traduite par la fixation de la parité de 1 FCFA pour 2 centimes de FF.

Cette constance du taux de change officiel du FCFA contre FF qui remonte aussi à l'époque coloniale a très souvent fait l'objet de débat entre les deux parties. Pendant les années 70 surtout, deux thèses se sont souvent opposées.

---

<sup>1</sup> Pour une présentation plus approfondie des débats théoriques et des instruments de mesure de la surévaluation, voir N. Bamba, « Taux de change et compétitivité : le cas du FCFA », à paraître dans « Etudes et Recherches » de l'ENSEA, (Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan).



## 1. LES THESES EN PRÉSENCE

La première défendue par les économistes africains réclamait une réévaluation du FCFA. L'argumentation essentielle consistait à dire que la fixité de la parité ignorait les progrès économiques réalisés par les pays africains (cf. François Kouadio in «Le Monde», 27 septembre 1977). Plus fondamentalement, l'école de Yaoundé avec les professeurs J.T. Pouemi et G. N'djeundé posa même la question de la cassure de la Zone Franc en ce que celle-ci était selon eux un instrument de répression monétaire incapable de se mettre au service du développement économique africain. Pour tout résultat, cette école obtiendra l'instauration de la déclaration des transferts de fonds de plus de 500.000 FCFA de l'Afrique Centrale vers la France.

En face de cette thèse, on rencontrait des économistes français qui s'efforçaient de démontrer qu'une réévaluation du FCFA était «une proposition dangereuse». C'est le titre de la réponse de Joël Bourdin à F. Kouadio parue le 29 novembre 1977 in le «Monde», un mois plus tard. Celui-ci démontrait qu'une réévaluation du FCFA se serait traduite par une chute des exportations de café et cacao d'un pays comme la Côte-d'Ivoire puisque l'élasticité - prix de la demande de ces produits est négative. Une école ici aussi allait prendre en charge la défense de la Zone Franc pour contrer les arguments fondamentaux de l'école de Yaoundé. Ce sera l'Ecole de Clermont-Ferrand avec M. et Mme Guillaumont. Cette Ecole s'attacha à démontrer que les pays africains de la Zone Franc étaient les grands bénéficiaires du système et que sans la Zone Franc leurs résultats en matière de progrès économique auraient été piètres.

Ces deux positions résument l'essentiel des débats sur la Zone Franc jusqu'au début des années 1980. Les arguments de l'Ecole de Clermont-Ferrand avaient les faveurs des autorités de la Zone Franc et c'est à juste titre que cette école deviendra le conseiller et le laboratoire d'analyse de la Zone Franc. Mais le début des années 1980 marqué aussi l'apparition d'une crise financière sans précédent des pays du Tiers-Monde en général et des pays africains en particulier. Cette crise prendra d'abord l'allure d'une crise d'endettement ce qui expliquera l'intervention en première ligne des institutions de Bretton Woods (FMI et BM) pour éviter une crise du SMI d'une part et des finances internationales d'autre part. C'est l'apparition des PAS qui vont reposer de façon brutale la question des dévaluations comme instrument de politique économique pour promouvoir la compétitivité. Le Franc CFA depuis lors fait l'objet d'un nouveau débat qui cette fois-ci porte sur sa dévaluation car dit-on, le FCFA est surévalué. Nous allons reprendre ici succinctement ce débat.



## 2. LA SUREVALUATION DU FCFA : MYTHE OU RÉALITÉ ?

Deux niveaux de raisonnement peuvent permettre de fournir des éléments de réponse à cette question : d'abord au niveau de l'analyse théorique on peut dégager les conditions économiques d'une surévaluation et en déduire les symptômes. Ce type d'analyse peut permettre d'établir de fortes présomptions d'une surévaluation même si on ne peut la quantifier en tant que telle; ensuite, le second niveau a trait aux conditions, disons formelles de la surévaluation. Ici on se fonde sur des estimations empiriques de la surévaluation.

Les méthodes d'estimation empiriques du taux de change réel sont nombreuses. On peut cependant retenir deux grands types d'approches : celles fondées sur la parité des pouvoirs d'achat pour évaluer le taux de change réel (1) à long terme et celles fondées sur l'approche d'un équilibre général. A long terme les deux évaluations devraient coïncider.

L'une et l'autre de ces approches estiment que le taux de change réel du FCFA est aujourd'hui surestimé entre 15 et 150 %. C'est au vu de ces résultats que de plus en plus des voix s'élèvent pour proposer une dévaluation du FCFA. En particulier, les deux institutions de Bretton Woods, depuis 1980 incluent la dévaluation du FCFA dans leurs mesures d'ajustement structurel proposées à la discussion avec les pays africains de la Zone Franc. Quels sont donc les objectifs assignés à cette dévaluation du FCFA ?

## 3. LES OBJECTIFS D'UNE DÉVALUATION DU FCFA

Il faut distinguer deux types d'objectifs : les objectifs à court terme, donc pendant la phase de stabilisation et les objectifs à long terme relatifs à la relance économique. Ces objectifs peuvent être repérés dans la lecture des programmes d'ajustement structurel. On sait que les programmes comprennent une phase de stabilisation managée par le FMI et une phase de relance appuyée par la Banque Mondiale.

### - La stabilisation : les objectifs à court terme

La phase de stabilisation consiste à réaliser les grands équilibres macroéconomiques à court terme, à savoir : l'équilibre interne et l'équilibre extérieur. Que peut faire une dévaluation dans ce cadre ?

<sup>1)</sup> Le TCR (taux de change réel) est le rapport entre le niveau général des prix mondiaux (mesuré généralement par les prix de gros des importations) et le niveau général des prix domestiques (mesuré par les prix à la consommation).



Selon la conception du FMI, une dévaluation nominale permettrait d'absorber l'excès d'émission de monnaie, donc de lutter contre l'inflation, d'harmoniser et d'uniformiser les droits de porte multiples et non opérationnels et par conséquent de rendre possible la perception des dites taxes, de supprimer les dépenses publiques relatives aux subventions des entreprises exportatrices et au contraire de percevoir des taxes sur celles-ci, de réduire les importations en favorisant les exportations, de renverser la fuite des capitaux (notamment l'épargne intérieure) en la transformant en flux de capitaux, de comprimer la demande globale, notamment les salaires réels. Bref, pour le FMI, la dévaluation apparaît comme un outil «miracle» qui permettrait d'atteindre avec les mesures d'accompagnement adéquates tous ses objectifs de stabilisation de l'économie.

**- La relance : les objectifs à long et moyen terme d'une dévaluation du FCFA**

Les analyses de la Banque Mondiale établissent que les ressources productives ne sont pas allouées de façon efficace dans les pays en voie de développement. Ainsi, le secteur public, peu efficace, exerce par sa forte demande de ressources, une pression inflationniste sur les coûts des facteurs au détriment du secteur privé plus efficace. D'autre part, les secteurs primaires et tertiaires, créateurs de faibles valeurs ajoutées mènent une concurrence dommageable au secteur industriel (secondaire en général) qui, lui, crée de fortes valeurs ajoutées. La surévaluation d'une monnaie, dit-on, est profitable aux productions vivrières consommatrices d'intrants industriels. Il s'opère donc une réallocation des ressources qui se fait contre le secteur des biens échangeables. L'une et l'autre de ces pressions se traduisent par des coûts élevés des facteurs de production, d'où les pertes de compétitivité du secteur industriel. Naturellement le taux de change réel s'en trouve surévalué. Dans ces conditions, la Banque Mondiale recommande une dévaluation du change réel, c'est-à-dire, le taux de change réel doit augmenter.

La compétitivité la plus rentable que l'on puisse espérer d'une dévaluation du FCFA, il me semble, sera la compétitivité des politiques économiques des différents pays africains de la Zone Franc, si cette dévaluation se traduisait par une déconnexion du FCFA par rapport au FF. En effet, une telle déconnexion rendra nos gouvernants responsables des résultats de leur gestion macroéconomique, en lieu et place des spéculateurs sans visage.

<sup>2</sup> Le TCR (taux de change réel) est le rapport entre le niveau général des prix mondiaux (mesuré généralement par les prix de gros des importations) et le niveau général des prix domestiques (mesuré par les prix à la consommation)



#### IV. LE PROCESSUS D'AJUSTEMENT EN AFRIQUE : CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES (KOUASSI OUSSOU)

Depuis le début des années 1980, les économies africaines secouées par une crise profonde, se sont engagées dans un processus de réforme interne intensive. Les réformes internes s'imposaient à ces pays qui n'ont aucune prise sérieuse sur les règles du marché mondial, dans lequel ils sont intégrés principalement par l'exportation de biens primaires et l'importation de biens manufacturés et de technologies. Nous présentons à présent les principales caractéristiques des programmes d'ajustement structurel en Afrique, suivies de l'exposé des limites de ces politiques.

Les PAS comportent en général deux volets : un volet stabilisation et un volet ajustement structurel. La stabilisation vise la résorption du déficit budgétaire, du déficit des comptes courants de la balance des paiements et la stabilité des prix. La réduction du déficit budgétaire se fait par une réduction drastique des dépenses publiques, tandis que d'autres mesures de compression de la demande, portant sur le blocage ou la réduction des salaires, le plafonnement et le renchérissement du coût du crédit sont arrêtées. L'argument sur lequel reposent ces différentes mesures est que les difficultés des économies africaines proviendraient d'un excès de la demande, alimenté principalement par le gonflement des dépenses publiques et d'un excès de création monétaire. Dès lors pour le FMI et la Banque Mondiale, la solution consiste à réduire sensiblement la demande et la création monétaire.

L'ajustement structurel lui, va consister à modifier la structure des incitations, la parité de la monnaie (dévaluation) en vue de renforcer les capacités d'exportation et favoriser la production de biens échangeables (exportables et/ou importables). Des mesures additionnelles de réformes institutionnelles telles que la libéralisation de certains marchés domestiques, la privatisation ou la restructuration d'entreprises publiques, sont en général prises pour améliorer la productivité et l'efficacité économique. Il est généralement postulé par les défenseurs de ces mesures d'ajustement structurel, que la régulation par le marché est le plus efficace et que le secteur privé est concurrentiel et plus dynamique que le secteur public; c'est pourquoi selon eux en modifiant l'allocation des ressources au bénéfice des biens échangeables et du secteur privé, l'on accroîtrait l'efficacité et la compétitivité des économies sous ajustement. En réalité, cette approche postule également que nous sommes dans une situation de plein emploi réel ou de fait (par le biais de la



contrainte en devise). En somme, pour le FMI et la Banque mondiale, l'ajustement se fera à partir de l'équilibre comptable en économie ouverte suivante :

$$Y = C + I + (Ex - IM)$$

ou  $Y =$  Produit intérieur brut

$C =$  les consommations totales

$I =$  investissements

$Ex =$  les exportations

$IM =$  les importations.

En réorganisant cette expression on obtient :

$$Y + (IM-EX) = C + I$$

$C + I$  est appelé absorption totale, c'est aussi une représentation de la demande globale.

Les PAS posent que  $Y$  est fixe en termes réels (plein emploi des facteurs). Donc un niveau excessif de  $(C+I)$  se traduit automatiquement par une augmentation du déficit extérieur  $(IM-EX)$ . C'est sur la base de ce modèle théorique que reposent les PAS et l'ensemble des mesures de réduction des dépenses publiques, de blocage et de réduction des salaires, en vue de comprimer la demande globale.

Mais malgré l'élégance et l'apparente cohérence de cette approche, elle pose de nombreux problèmes à la fois théoriques et pratiques.

Tout d'abord, il faut relever qu'elle repose sur des hypothèses discutables. En effet, le plein emploi qui est supposé réalisé dans le modèle est loin de l'être dans les économies africaines, caractérisées par un chômage endémique, un sous-emploi visible (la taille des activités informelles) et des capacités de production inutilisées particulièrement importantes dans certains segments de l'industrie et de l'agriculture vivrière.

Par ailleurs l'hypothèse selon laquelle le secteur privé est plus performant que le secteur public et que les deux secteurs sont dans des rapports concurrentiels (voir conflictuels) est très peu fondée. De nombreuses études ont démontré au contraire, que la faiblesse de la productivité en Afrique est un problème général indépendant du régime de propriété et que les relations entre les secteurs public et privé sont plutôt complémentaires.

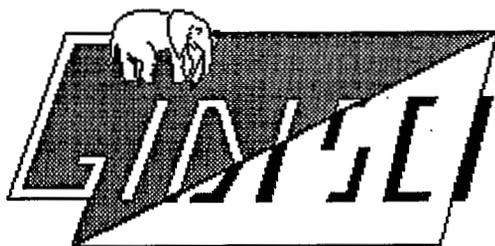
Pourtant, les mesures de liquidation du secteur public tout en réduisant la capacité d'intervention de l'Etat accélèrent la désindustrialisation par le désengagement des investisseurs étrangers, qui étaient dans des joint-ventures



avec l'Etat et affectent très fortement les investissements privés. Tous ces éléments sont susceptibles de provoquer une chute du PIB aggravant le déficit extérieur, que les PAS cherchent à combler.

De plus, la non prise en compte des facteurs extérieurs (encouragement à l'accroissement des exportations primaires dont les marchés sont déjà engorgés), le refus de considérer la nature de l'Etat (anti-démocratique et prédateur) comme un obstacle sérieux aux réformes en Afrique et la nécessité de leur démocratisation comme une des conditions du succès de ces dernières, ont conduit à l'impossibilité dans les faits de conduire concrètement à l'ajustement souhaité des économies africaines.

C'est pourquoi de plus en plus de voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer une réévaluation et une réforme des programmes de réforme en Afrique, prenant en compte les spécificités économiques, sociales et politiques du continent.



GROUPEMENT INTERDISCIPLINAIRE  
EN SCIENCES SOCIALES  
CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN DU GIDIS-CI  
N° 3

Novembre 1992

EDITE PAR LE CENTRE OSTOM DE PETIT BASSAM  
04 BP 293 ABIDJAN 04 - COTE D'IVOIRE  
TÉL. : 35 43 67 - 35 70 67

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 38833 à 38884

Cote : B

p42 M